

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 MAI 2019

### Pro Familia Suisse salue la volonté du Conseil fédéral de soutenir les personnes actives s'occupant de proches malades

Pro Familia Suisse s'est toujours battu pour la conciliation Travail-Famille qui concerne aussi l'aide aux proches-aidants. En ce sens, nous saluons la volonté du Conseil fédéral d'améliorer la situation des proches aidants et de transmettre au Parlement le message relatif à la Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. La nouvelle loi règle le maintien du salaire pour les absences de courte durée, crée un congé indemnisé pour la prise en charge d'un enfant gravement malade ou victime d'un accident, étend les bonifications pour tâches d'assistance dans l'AVS et adapte le droit à l'allocation pour impotent.

Le travail des proches aidants est très important pour la société et constitue une part importante des soins. Concilier la prise en charge de malades avec une activité professionnelle est toutefois difficile. Actuellement, environ deux tiers des entreprises accordent des congés à leurs employés, en partie rémunérés, en cas d'absence de courte durée pour prodiguer des soins à un parent ou un proche. La nouvelle loi prévoit d'inscrire dans le code des obligations le droit à un congé payé pour permettre de prendre en charge les soins d'un membre de la famille ou du partenaire. Cette mesure permet d'octroyer des conditions uniformes à tous les employés et de garantir une sécurité juridique.

**Nous saluons aussi la nouvelle allocation de 14 semaines de prise en charge pour un enfant gravement malade ou accidenté ainsi que l'extension de l'allocation pour du droit aux bonifications pour tâches d'assistances dans l'AVS.** Cette dernière mesure permettra d'aider davantage de personnes impotentes à mener une existence indépendante chez elles. Nous saluons également le versement de l'allocation pour impotent et le supplément pour soins intenses de l'AI à un enfant. Cette mesure améliore la situation des parents d'enfants handicapés en leur donnant la possibilité d'accompagner leur enfant lors d'un séjour à l'hôpital sans subir une perte considérable de revenu.

**Contact média:**

Dr Philippe Gnaegi, Directeur de Pro Familia Suisse

079 476 29 47

[philippe.gnaegi@profamilia.ch](mailto:philippe.gnaegi@profamilia.ch)